



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 63742

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie, sur le potentiel francophile d'un pays comme l'Irlande. Lors de sa visite à Dublin au début du mois de juin 2014, il a pu se rendre compte à quel point l'Irlande était le pays investissant le plus dans la promotion du français. Avec environ 550 000 touristes irlandais en France chaque année et plus de 170 000 apprenants de français dans le secondaire, l'Irlande conserve des liens étroits avec notre pays, liens qui peuvent se distendre si nous ne profitons pas de cette opportunité. Il se trouve que l'Irlande n'est pas membre de l'Organisation internationale de la francophonie et que ce serait une bonne occasion de favoriser son adhésion afin que la promotion de notre langue trouve un allié en Europe du nord. Il aimerait avoir son sentiment sur cette démarche pour mobiliser l'OIF et encourager les autorités irlandaises à déposer une demande officielle d'adhésion.

Texte de la réponse

L'attrait de l'Irlande pour la France et pour la langue française constitue un élément important des relations que la France entretient avec ce pays et il est tout à fait souhaitable de soutenir et développer la francophilie dont fait preuve la population irlandaise. S'agissant plus particulièrement d'un éventuel rapprochement de l'Irlande et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), il convient de souligner qu'une demande d'adhésion à une organisation internationale est de nature essentiellement politique et s'accompagne de divers engagements. C'est pourquoi il est souhaitable que l'initiative de cette démarche provienne de l'Etat qui présente sa candidature. Il faut également préciser qu'au sein de la Francophonie, la pratique actuellement favorable aux nouvelles adhésions suscite des interrogations. Depuis plusieurs années, la Francophonie, à l'occasion des Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement, a adopté une politique d'ouverture. Les observateurs sont ainsi passés au nombre de vingt. Des voix s'élèvent aujourd'hui pour estimer qu'il est nécessaire de développer une réflexion de fond sur cet élargissement. C'est un débat qui devra avoir lieu d'ici au Sommet de la Francophonie de 2016 afin de s'accorder sur la politique à suivre, dans le respect du principe de consensus qui prévaut au sein de l'OIF.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63742

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(e)s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7511

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9315